



Règlement du TVB concernant la Covid-19

Tout adhérent s'engage à :

Respecter le règlement Covid-19 énoncé ci-dessous dans les enceintes sportives.

Respecter les mesures édictées par le service des sports concernant l'accès aux installations sportives et les conditions à la pratique sportive.

- Possession du Pass sanitaire obligatoire pour entrer dans le gymnase et assister aux séances (pour les + de 12 ans)
- Emargement sur liste de présence au début de chaque séance
- Application des gestes barrières (port du masque en dehors des terrains, lavage des mains, distanciation...)
- Respect du protocole mis en place par la municipalité pour les gymnases mis à disposition (sens de circulation, accès réglementé aux vestiaires et toilettes, accès au gymnase réglementé ou interdit pour les accompagnateurs...)
- Ne pas venir au gymnase si symptômes Covid apparents
- Désinfection régulière du matériel sportif

Tout manquement à l'une de ces mesures peut entraîner des sanctions disciplinaires allant de l'exclusion temporaire à la radiation du club.

Le Bureau du TVB